



**ACADÉMIE  
D'AIX-MARSEILLE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

Direction des services départementaux  
de l'éducation nationale  
des Bouches-du-Rhône

# Réunion directeurs circonscription Marseille Estaque

Vendredi 16 septembre 2022



**ACADÉMIE  
D'AIX-MARSEILLE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

Direction des services départementaux  
de l'éducation nationale  
des Bouches-du-Rhône

# ORDRE DU JOUR

- 1. Tâche des directeurs**
- 2. Protocole sanitaire**
- 3. Signalement des élèves en danger**
- 4. Signalement des dysfonctionnements**
- 5. Evaluations nationales/test fluence**
- 6. Évaluation d'école**
- 7. pHARe**
- 8. Plan de formation**
- 9. PIAL**
- 10. Point EPS**
- 11. REP+**

# 1. Tâches des directeurs

Les compte-rendu de réunion: disponibles en école/ CR conseil d'école en circonscription

Les 108 heures: calendrier prévisionnel

Les APC: pas de jour imposé/pas d'APC obligatoire pour les directeurs

La communication:

- Boite académique

- Boite de la circonscription

Comodir/adesco

Droit à la déconnexion pour tous

## 2. Protocole sanitaire 2022-2023

- Le **niveau socle** est retenu à compter de la rentrée scolaire pour l'ensemble du territoire national :
  - Cours en présentiel pour tous les élèves
  - Pas de restrictions en EPS
  - Pas de limitation de brassage des élèves.
  - Respect des gestes barrières. Aération fréquente des locaux
  - Plus de « contact tracing »
  
- Des stocks de masques sont disponibles à la demande.
- Plus d'ASA pour enfants malades du COVID (droit commun).
- Si un cas se présente dans une classe: information et recommandation de tester les enfants.
  
- Le niveau du protocole pourra évoluer en cours d'année après décision des autorités nationales.  
Délai de 10 jours en cas de changement de niveau
  
- Cellule COVID toujours active à la DSDEN 13: un médecin sera disponible au 04.91.99.68.05 de 9h00 à 17h00 du lundi au vendredi
- *Mise en place du plan de continuité pédagogique : mail du 25 août 2022 :*  
[apps.education.fr](https://apps.education.fr). [plan de continuité pédagogique](#)

## 3. Procédures de signalements :

- Signalement laissant craindre qu'un enfant est en danger (mal-être, difficultés éducatives, absentéisme important...) :
  - [crip13@departement13.fr](mailto:crip13@departement13.fr)
  - [ce.social13-secretariat@ac-aix-marseille.fr](mailto:ce.social13-secretariat@ac-aix-marseille.fr)
  
- Signalement exceptionnel de danger vital pour l'enfant nécessitant une protection judiciaire urgente :
  - TJ Marseille : [mineurs.pr.tj-marseille@justice.fr](mailto:mineurs.pr.tj-marseille@justice.fr)
  - [crip13@departement13.fr](mailto:crip13@departement13.fr)
  - [ce.social13-secretariat@ac-aix-marseille.fr](mailto:ce.social13-secretariat@ac-aix-marseille.fr)
  
- Signalement pour toute suspicion de radicalisation :
  - [ce.radicalisation13@ac-aix-marseille.fr](mailto:ce.radicalisation13@ac-aix-marseille.fr)

# 4. Evaluations nationales

cf mail du 9 septembre

- Les passations seront organisées par chaque école du **12 au 23 septembre 2022**.
- La saisie des réponses des élèves se déroulera du **12 au 30 septembre**.
- Les résultats individuels et par classe seront disponibles via le portail, dès le début de la campagne après la saisie complète de la classe.

# Evaluations nationales

## Communication aux familles

- Les résultats des évaluations devront être communiqués individuellement aux parents, accompagnés des explications nécessaires.

# Evaluations nationales

## Communication aux familles

- Vous trouverez sur éducol plusieurs documents qui vous préciseront le contenu et les principes de ces évaluations :
- <https://eduscol.education.fr/2295/evaluations-des-acquis-et-besoins-des-eleves-au-cp>
- <https://eduscol.education.fr/2298/evaluations-des-acquis-et-besoins-des-eleves-au-ce1>
- Descriptifs des séquences
  - Exemples de passation
  - Foire aux questions
  - Diaporama de présentation des évaluations
  - Information à destination des parents (protection des données)
  - Versions numériques des cahiers et guides, y compris les versions adaptées pour les élèves à besoins éducatifs particuliers
  - Guide des scores
  - Guides pour les accès directeur et enseignant au portail de saisie et de restitution
  - Fiches d'exploitations pédagogiques.



# 5. Tests de fluence

## cf mail du 2 septembre

- Pour rappel: depuis 2021, le département met à disposition un test de fluence pour les niveaux CE2, CM1 et CM2, afin de permettre d'avoir une continuité d'évaluation jusqu'à la 6<sup>ème</sup>
- En 2021, plus de 83 % des classes avaient passé ce test.

# Outils de positionnement

## Test de Fluence

### Calendrier :

- **Du jeudi 1er septembre au jeudi 15 septembre** : passation du test
- **Jusqu'au jeudi 22 septembre** : saisie des scores des élèves (documents « *Saisie test de fluence* ») et restitution en ligne des résultats (*lien de restitution* qui vous parviendra à la rentrée)
- **A partir du jeudi 29 septembre** : retour de l'analyse départementale dans les écoles.

# Test de fluence

## Saisie des scores des élèves (documents « *Saisie test de fluence* »)

	A	B	C	D	E	F	G	H	I
1									
2	<div style="border: 1px solid black; padding: 5px; display: flex; justify-content: space-between;"> <span><b>Ecole élémentaire:</b> <i>Ecole A</i></span> <span><b>Enseignant :</b> <i>Enseignant A</i></span> </div>								
3									
4	<b>TEST DE FLUENCE - CE2</b>								
5	<b>Noms des élèves</b>		<b>Nombre de mots lus</b>		<b>Niveau de maîtrise (rempli automatiquement)</b>				
6	Elève 1		12		A besoins				
7	Elève 2		40		Fragile				
8	Elève 3		56		Partiellement atteints				
9	Elève 4		50		Partiellement atteints				
10	Elève 5		90		Dépassés				
11	Elève 6		87		Dépassés				
12	Elève 7		26		Fragile				
13	Elève 8		67		Partiellement atteints				
14	Elève 9		84		Dépassés				
15	Elève 10		34		Fragile				
16	Elève 11		52		Partiellement atteints				
17	Elève 12		10		A besoins				
18	Elève 13		9		A besoins				
19	Elève 14		70		Atteints				
20	Elève 15		77		Dépassés				
21	Elève 16		29		Fragile				

# Outils de positionnement

## Test de Fluence

### **Nouveauté 2022-2023 :**

Les tests pourront de nouveau être passés en milieu d'année et /ou en fin d'année afin de mesurer les progrès des élèves.

Le calendrier de ces passations et restitutions vous seront communiqués avant chaque nouvelle campagne de test.

# 6. Evaluation d'école

Année scolaire	Ecoles EM = maternelle ; EE = élémentaire ; EP = primaire.	Secteur de collège
2022-2023	EM + EE Saint André Barnier EM + EE <u>Bricarde</u>	BARNIER BARNIER
2023-2024	EM + EE Plan d' <u>Aou</u> EM + EE HLM Perrin EM + EP <u>Verduron</u>	TRIOLET
2024-2025	EM + EE Estaque Gare EM + EE Estaque Plage + EE Estaque <u>Riaux</u> EM St Antoine Centre + EE Bastides	ESTAQUE TRIOLET
2025-2026	EM + EE Saint André la Castellane EM + EE Saint André Condorcet	BARNIER
2026-2027	EM + EE Saint Henri <u>Raphel</u> EM + EE Saint Henri <u>Raphel</u> EM + EE <u>Fabrette</u>	ESTAQUE TRIOLET

# 7. pHARe

- Loi du 2 mars 2022 et celle du 13 août 2013 (BO, n°31 du 29 août)
  - Objectifs : sensibiliser, former, prévenir et prendre en charge
- pHARe : synergie d'actions partenariales (principalement les parents)  
Au niveau des collèges : élection des ambassadeurs ; pour l'élémentaire : 10 heures EMC dévolue à cette thématique et réfléchir une action pour le 10 novembre (NAH) ;  
A notre niveau : former une équipe de 5 membres et transmettre les noms pour programmer la formation académique ; la circonscription aura « un superviseur »

Ce programme est d'autant plus important que le harcèlement scolaire est reconnu par le législateur comme un délit et ce programme est fait « pour nous protéger ».

Equipe ressource: CPC- Psychologues-  
coordonnatrices REP+ - infirmière scolaire

## 8. Plan de formation circonscription 2022/2023

<b>Constellation</b> <b>PS/MS ;</b> <b>CE2 ;</b> <b>Liaison GS/CP/CE1</b> <small>(Barnier, Bricarde)</small>	<b>Hors constellation</b>	<b>Marseille En Grand</b>
18h Formation approfondie dans le cadre du plan français ou mathématiques	<ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>Français</b> : 6 heures</li> <li>3h conférence (FEP)</li> <li>3h accompagnement FEP/CPC</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>Français</b> : 6 heures. Prise en compte de la difficulté scolaire (prévention, repérage, besoins particulier, remédiation) en lien avec le projet en français - CPC/CPD.</li> </ul>
	<ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>Mathématiques</b> : 6 heures</li> <li>3h regroupement</li> <li>3h accompagnement CPD</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>Mathématiques</b> : 6 heures. Prise en compte de la difficulté scolaire (prévention, repérage, besoins particulier, remédiation) en lien avec le projet en mathématiques - CPC/CPD.</li> </ul>
	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Pour les PE - autres * : 6 heures</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Pour les PE - autres * : 6 heures en lien avec projet.</li> </ul>
<b>Directeurs</b> en constellation . 3h EMAS - <b>16 novembre</b> . 3h pilotage IEN Si « autres », pris sur le temps personnel.	<b>Directeurs</b> hors constellation . 3h Beneylu/numérique . 6h Laïcité . 3h Emas - <b>16 novembre</b> . 6h Pilotage IEN	<b>Directeurs</b> MEG . 12h temps français et maths MEG . 3h EMAS - <b>16 novembre</b> . 3h pilotage IEN Si « autres », pris sur le temps personnel.

## **\*Autres :**

- . **Laïcité** - formation académique le **22 mars 23**
- . **SRV** : EM, EE Castellane + EE Plage

*Tableau pour faire remonter les demandes en hiérarchisant les choix :*

- . **Sport et LV - CP CE1 uniquement**
- . **Sciences**
- . **Arts et culture**
- . **Mission Langue et Culture Régionale**
- . **ASH**
- . **CASNAV**

*S'inscrire si réponse positive :*

- . **Ecole et cinéma**



Formation spécifique T1	Formation FSTG, CTTA, Contractuels
<p>6h maths / 6h français - PEMF</p> <p>Analyse de gestes professionnels et de pratiques ordinaires, planification de séance, échanges entre pairs...</p> <p>6h de formation Laïcité</p>	<p><u>FSTG et CTTA</u></p> <p>9h de formation spécifique pour débutants</p> <p>3h consacré à l'accompagnement (par CPC ou PEMF)</p>

Temps de formation pour les PE à temps partiel
<p>Pour les PE à 50%</p> <p>→ 9h</p>
<p>Pour les PE à 75% ou 80%</p> <p>→ 12h</p>

# 9. PIAL

- Note de service dans les jours à venir
- . Témoignage organisation HLM Perrin

Remontées des directeurs vers les coordonnatrices indispensables

Respect des règles administratives (absences, retards, grèves, démission...)

Si un AESH doit être déplacé, il ne faut pas que les directeurs prennent position → mise en difficulté

Un contrat cantine ou péri scolaire ne garantit pas de ne pas être déplacé

# **10. EPS**

**Réunion directeurs**

***15 septembre 22***

# Quelques références

- Le sport à l'école (liens à consulter)

- Les programmes et les évènements [sur le site du ministère](#)
- Sur Eduscol :

en cycle 1 [Agir, s'exprimer, comprendre à travers l'activité physique](#)

en cycle 2 [Éducation physique et sportive - Concevoir et mettre en œuvre un enseignement au cycle 2](#)

en cycle 3 [Éducation physique et sportive - Ressources pour le cycle 3](#)

- Le sport dans les Bouches du Rhône

➤ Le site [EPS 1er degré](#) : site à consulter  
interrogation lors de l'élaboration d'un p

<a href="#">Accueil</a>
<a href="#">La cellule EPS</a>
<a href="#">LE PAD</a>
<a href="#">Textes réglementaires</a>
<a href="#">Demandes d'agrément</a>
<a href="#">Conventions</a>
<a href="#">La natation</a>
<a href="#">L'EPS à Marseille : contacts utiles</a>
<a href="#">CMD et projet cadre</a>
<a href="#">Sorties scolaires avec nuitées</a>
<a href="#">Ressources pédagogiques / Documents de travail</a>
<a href="#">USEP 13</a>
<a href="#">Groupe de pilotage EPS</a>
<a href="#">Mallette des directeurs</a>
<a href="#">Service Départemental Arts et Culture / SDAC</a>
<a href="#">Service départemental à la jeunesse, à l'engagement et aux sports / SDJES</a>
<a href="#">Dispositif 30 MINUTES APQ</a>
<a href="#">Mentions légales</a>

## DEMANDE DE TRANSPORT : CAR ou TICKETS RTM

→ A envoyer au moins 1 mois avant la date de sortie prévue

→ **Attention** : remplir scrupuleusement le lieu de prise en charge, la date de la sortie, l'effectif transporté : nombre d'élèves + nombre d'adultes, le nombre de kms

Ces demandes de transport doivent être **envoyées pour vérification au CPC** puis validation par l'Inspectrice.

**Ne pas les envoyer directement au service des transports de la ville de Marseille**

Les tickets RTM doivent être retirés par les enseignants à la Direction des sports auprès de Madame Véronique GRAS (toujours avant la date de la 1<sup>ère</sup> sortie).

Prendre **RDV par mail obligatoirement** : [sports-transport-scolaire@marseille.fr](mailto:sports-transport-scolaire@marseille.fr)

Horaire des retraits : mardis et jeudis 9h/12h et 13h30/16h

→ La semaine précédent la date de sortie, téléphoner au transporteur pour vérifier que la classe est bien inscrite sur leur planning, vérifier aussi le lieu de rendez-vous et les effectifs.

→ En cas d'ANNULATION ou changement, l'école devra en informer par mail et dans les meilleurs délais la responsable du transport scolaire de la direction des sports : [sports-transport-scolaire@marseille.fr](mailto:sports-transport-scolaire@marseille.fr)

Merci de mettre en copie le transporteur et la CPC

- Si l'annulation a lieu la veille ou le matin même, prévenir le transporteur par téléphone puis envoyer le mail. TRANSPORTEUR VERS LES EQUIPEMENTS SPORTIFS (sauf piscine)

**SOCIETE NAP TOURISME** assurant les transports pour toutes les écoles maternelles et élémentaires des 1,2,3,7,13,14,15 et 16ème arrondissements.

Téléphone : 04 91 18 70 44

Fax : 04 91 36 17 40

Mail : [info@nap-tourisme.fr](mailto:info@nap-tourisme.fr)

## ➤ La Natation

- Classes de CE1
- Plannings envoyés dans les écoles = demande de transport
- **L'enseignant, responsable de la sécurité de ses élèves et garant de la qualité pédagogique des séances**
- Réunion de préparation a eu lieu le 9 septembre + une autre prévue en janvier



<https://digipad.app/p/188363/e7c31ecde7489>

TEXTES OFFICIELS	PLANNINGS	À LIRE AVANT DE COMMENCER LE MODULE NATATION	ADMINISTRATIF	PLOUF
<p><b>NOTE DE SERVICE DU 28/02/22 ENSEIGNEMENT DE LA NATATION SCOLAIRE</b></p> <p>La note de service du 28/02/2022 « <b>Enseignement de la natation scolaire</b> » contient diverses informations relatives à :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>* L'attestation du savoir nager en sécurité (ASNS) qui remplace l'ASSN</li><li>* L'aisance aquatique et ses 3 paliers d'acquisition sur le temps scolaire</li><li>* Le Pass Nautique, test qui remplace le test d'Aisance Aquatique</li></ul>	<p><b>PÉRIODE 1</b></p> <p>du 19/09/22 au 11/11/22</p> 	<p><b>INFORMATIONS MODULE NATATION</b></p> <p>Très important : à lire avant de commencer le module</p> 	<p><b>AUTORISATION PHOTOGRAPHER ET FILMER</b></p> <p>OSDEN 13 ANNEE SCOLAIRE 2020-2021</p> <p>Code EPS: 04 04 91 06 00 email: <a href="mailto:CLASSE@ABO.MARSEILLE.FR">CLASSE@ABO.MARSEILLE.FR</a></p> <p><b>DEMANDE D'AUTORISATION DE FILMER OU DE PHOTOGRAPHER SUR L'NE INSTALLATION SPORTIVE MUNICIPALE</b></p> <p>ETABLISSEMENT:</p> <p>Code Girep (ou CISE):</p> <p>Personne responsable (nom et prénom):</p> <p>Téléphone:</p> <p>INSTALLATION (nom):</p> <p>DATE:</p> <p>CLASSE (nom):</p> <p>NOMBRE D'ÉLÈVES:</p> <p>DESCRIPTION de la manifestation:</p> <p>Le responsable établit une demande administrative auprès de la direction de l'éducation et du sport de la ville de Marseille pour :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>Le personnel photographier ou filmer sur site</li><li>L'obtention de son autorisation uniquement en cas de manifestation dans le domaine</li><li>Le personnel pour avoir la possibilité de sortir les locaux de son</li></ul> <p>Date: _____ Signature du demandeur</p> <p>Avis EN pour le 1<sup>er</sup> degré:</p> <p>AVIS DE LA DIRECTION DES SPORTS</p> <p>FAVORABLE <input type="checkbox"/> REPA <input type="checkbox"/></p>	<p><b>OUTIL PLOUF</b></p> <p>Rôle du PLOUF : Le maître à l'eau</p> <p>Objectif: Accompagner les professeurs dans l'enseignement de l'enseignement aquatique.</p> <p>Il s'agit d'un outil pédagogique de travail collectif d'accompagnement des professeurs et des élèves dans l'enseignement de la natation scolaire. Il est composé de 2 parties :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>- Une partie pour le maître à l'eau qui permet de contrôler le niveau de maîtrise de l'élève et de l'accompagner dans son apprentissage.</li><li>- Une partie pour l'élève qui permet de suivre son apprentissage et de contrôler son niveau de maîtrise de l'enseignement aquatique.</li></ul> <p>Il est utilisé par les professeurs et les élèves dans les écoles de la ville de Marseille.</p> <p>Il est utilisé par les professeurs et les élèves dans les écoles de la ville de Marseille.</p> <p>Il est utilisé par les professeurs et les élèves dans les écoles de la ville de Marseille.</p>
<p>Enseignement de la natation scolaire</p> <p>Contribution de l'École à l'aisance aquatique</p> 	<p><b>PÉRIODE 2</b></p> <p>du 14/11/22 au 06/01/23</p> 	<p><b>PROJET PÉDAGOGIQUE CADRE NATATION MARSEILLE</b></p> 	<p><b>AUTORISATION ASSISTANTS EN NATATION</b></p> <p>Autorisation à renseigner/signer pour l'accompagnement des AVS</p>	<p><b>CAHIER DE RÉUSSITES PLOUF</b></p> 

## ➤ Les APPN : POMGE, PASTRE

**POMGE** : CE2 / CM1 / CM2 : [projet et documents POMGE \(roule et glisse\)](#)

Documents à envoyer :

- La demande de transport : 1 mois avant
- la fiche navette: [fiche navette remunerere eps.pdf](#) :

TENUE ADAPTEE à la pratique sportive exigée lors du module car co-intervention + lors de la formation.

• **PASTRE** : GS au CM2 : [projet et documents PASTRE \(équitation\)](#)

Les adultes bénévoles doivent être présents à la formation avec les enseignants pour obtenir les agréments. Indispensables selon votre niveau de classe et votre nombre d'élèves pour satisfaire les taux d'encadrement règlementaires (cf, circulaire 2017 / encadrement des APS) TENUE ADAPTEE à la pratique sportive exigée.

Prévoir 1 ou 2 adultes supplémentaires à agréer en cas d'absence lors du module ou d'inscriptions en cours d'année.

Mêmes documents + le tableau T3 : “demande d'agrément intervenant bénévole” avec la fiche FIJSAISV dactylographiée [formulaire t3 10-21.docx](#)

## ➤ Les APPN : POMGE, PASTRE : encadrement

<p><b>ENCADREMENT MATERNELLE</b></p>	<p><b>Pour Pomge</b></p> <p>Jusqu'à 16 élèves : le PE + 1 adulte</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Au-delà de 16 élèves : 1 adulte supplémentaire pour 8 élèves</li> </ul> <p>⇒ De 17 à 24 élèves : PE + 2 adultes</p> <p>⇒ De 25 à 32 élèves : PE + 3 adultes</p>
<p><b>ENCADREMENT ELEMENTAIRE</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Jusqu'à 30 élèves : le PE + 1 adulte</li> <li>• Au-delà de 30 élèves : 1 adulte supplémentaire pour 15 élèves</li> </ul>

### Pour Pastré (accompagnement renforcé)

<p><b>ENCADREMENT T MATERNELLE</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Jusqu'à 12 élèves : le PE + 1 intervenant agréé</li> <li>• Au-delà de 12 élèves : 1 intervenant agréé supplémentaire pour 6 élèves soit :             <ul style="list-style-type: none"> <li>⇒ De 13 à 18 élèves : PE + intervenant + 1 adulte à agréer</li> <li>⇒ De 19 à 24 élèves : PE + intervenant + 2 adultes à agréer</li> <li>⇒ De 25 à 30 élèves : PE + intervenant + 3 adultes à agréer</li> <li>⇒ De 31 à 36 élèves : PE + intervenant + 4 adultes à agréer</li> <li>⇒ Pour les classes dédoublées avec 2 PE en co-intervention, 1 adulte de moins à agréer.</li> </ul> </li> </ul> <p>⇒ Prévoir 1 ou 2 adultes supplémentaires en cas d'absence lors du module ou d'inscription en cours d'année</p>
<p><b>ENCADREMENT T ELEMENTAIRE</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Jusqu'à 24 élèves : le PE + 1 intervenant</li> <li>• Au-delà de 24 élèves : 1 intervenant ou PE supplémentaire pour 12 élèves             <ul style="list-style-type: none"> <li>⇒ De 25 à 36 élèves : PE + intervenant + 1 adulte à agréer</li> <li>⇒ Pour les classes dédoublées avec 2 PE en co-intervention, pas besoin d'agréer d'adulte bénévole</li> </ul> </li> </ul> <p>⇒ Prévoir 1 ou 2 adultes supplémentaires en cas d'absence lors du module ou d'inscription en cours d'année</p>

## ❖ PASTRE

- Classes de la GS au CM2
- Plannings envoyés dans les écoles
- Demande de transport à envoyer au CPC EPS dès que possible et au minimum 1 mois avant (effectifs : nb enfants + nb adultes)
- **L'enseignant, responsable de la sécurité de ses élèves et garant de la qualité pédagogique des séances**
- Formation le 21 septembre ou en janvier avec les parents à agréer





palais omnisports

M A R S E I L L E G R A N D - E S T



- Classes de CE2, CM1, CM2
- Plannings envoyés dans les écoles
- Demande de transport à envoyer au CPC EPS dès que possible et au minimum 1 mois avant
- **L'enseignant, responsable de la sécurité de ses élèves et garant de la qualité pédagogique des séances**
- Formation le 14 septembre, pas d'agrément de parents

❖ **VOILE, classe transplantée**  
**Base de CORBIERE**




- Classes de cycle 3
- Plannings envoyés dans les écoles
- Demandes de transport spécifique Corbière ont été envoyées
- **L'enseignant, responsable de la sécurité de ses élèves et garant de la qualité pédagogique des séances**
- Formation le 21 septembre, pas d'agrément de parents
- Pass Nautique pour les élèves entre le 5 et le 16 septembre, validation obligatoire pour participer à l'activité

# FICHE NAVETTE

Elle doit être envoyée dès que possible et au moins un mois avant le début du module pour vérification et signature de l'IEN (sauf pour la piscine).

[fiche\\_navette\\_remunere\\_eps.pdf](#)

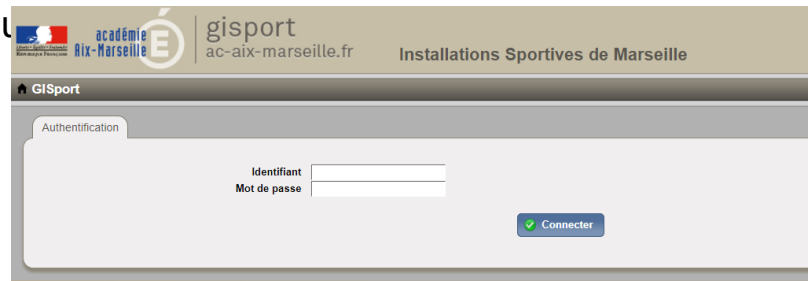
	<b>FICHE NAVETTE</b> <i>de demande d'intervenant extérieur rémunéré en E.P.S.</i>
<b>CIRCONSCRIPTION :</b> ..... Tél. : ..... Fax : ..... Email : .....	
<b>I - LES PARTICIPANTS :</b> ECOLE : ..... RNE : 013 [ ] [ ] [ ] [ ] Adresse précise : ..... Code postal : ..... Commune : ..... Tél. : ..... Fax : ..... Email : ..... Enseignant demandeur : ..... Classe concernée : ..... Effectif : .....	
<b>II - L'INTERVENTION</b> Activité Physique et Sportive concernée : ..... Temps d'intervention prévus (nombre de séances, dates, modules) : ..... Lieu de l'intervention : ..... Nom et Prénom de(s) l'intervenant(s) sollicité(s) : .....	
<b>III - PROJET PEDAGOGIQUE NECESSITANT DES INTERVENANTS</b> (Ajouter le verso de la fiche, pour argumenter si nécessaire) Est-ce un projet pédagogique spécifique ? <input type="checkbox"/> Est-ce un projet cadre ? <input type="checkbox"/> - Objectifs du Projet Pédagogique : ..... - Raisons qui justifient la demande d'aide extérieure : ..... - Rôles respectifs lors du déroulement du module d'apprentissage : du Maître : ..... de l'intervenant : ..... Signature de l'enseignant : .....	
<b>IV - OBSERVATIONS DU DIRECTEUR D'ECOLE et TRANSMISSION :</b> Date : / / 20... et signature, .....	
<b>V - L'INSPECTEUR DE L'EDUCATION NATIONALE :</b> Ajouté après suite à la demande d'une intervention extérieure. • Valable - ne valide pas le projet pédagogique spécifique transmis par l'enseignant, • Ou prend note que l'enseignant s'inscrit dans le projet-cadre partenarial ..... Date : / / 20... signature de l'IEN	
<b>VI - LE DIRECTEUR D'ECOLE :</b> Suite à la validation par l'IEN du projet pédagogique et ayant pris acte de la convention en la contre-signant, • autorise l'intervenant ..... agréé par l'I.A., • à aider l'enseignant ..... à encadrer sa classe en EPS. Date : / / 20... signature	
20, Bd Charles Nédélec 13221 MARSEILLE Cedex 7 - Tél. : 04.91.99.66.66 Fax : 04.91.91.10.94	

# Installations sportives

- Se connecter à **gisport** pour réserver les installations sportives:

**Identifiant académique :** ( initiale du prénom et nom de famille tout attaché et tout en minuscule)

**mot de passe :** identique au mot de passe utilisé pour toutes les applications académiques ( souvent le NUMEN par défaut)



The screenshot shows the login interface for 'gisport' (ac-aix-marseille.fr). The page title is 'Installations Sportives de Marseille'. The main content area is titled 'Authentification' and contains two input fields: 'Identifiant' and 'Mot de passe'. A green 'Connecter' button is located at the bottom right of the form.

Une fois les réservations effectuées, contacter le CPC Eps afin de l'informer pour qu'il soumette pour validation au service en charge.

Contact : [ce.eps13-4@ac-aix-marseille.fr](mailto:ce.eps13-4@ac-aix-marseille.fr) : Sabine Desplanches

**Attention**, il faut une autorisation pour filmer ou photographier sur toutes les installations sportives.



## ➤ L'USEP

- Toutes les classes volontaires de cycle 1, 2 et 3
- Affiliation payante
- Nombreuses activités sportives proposées avec des rencontres : randonnée, cross, pétanque, rugby, Ulisport, danse, etc
- Inscriptions envoyées dans les écoles
- Demande de transport à envoyer au CPC dès que possible et au minimum 1 mois avant
- **L'enseignant, responsable de la sécurité de ses élèves et garant de la qualité pédagogique des séances**
- Réunions de préparation au cours de l'année selon la discipline



## ➤ L'APQ : Activité Physique Quotidienne

– Voir la [circulaire du 12/01/2022](#)

– Ressources sur :

Site EPS 13 :

[Dispositif 30 MINUTES APQ](#)

Eduscol : [Propositions et pistes pour une mise en œuvre des 30 minutes d'activité physique quotidienne](#)



➤ Pour un traitement efficace des demandes (dossier, projet, transport...)

- Respecter scrupuleusement les délais
- Remplir soigneusement chaque information demandée
- Ne pas hésiter à nous contacter si besoin

➤ **Dossiers en lien avec les activités aquatiques et nautiques**

Cécile Rekassa : [cecile.rekassa@ac-aix-marseille](mailto:cecile.rekassa@ac-aix-marseille) 06 20 09 82 67

➤ **Autres dossiers**

Valérie Gay : [valerie.gay@ac-aix-marseille.fr](mailto:valerie.gay@ac-aix-marseille.fr) 06 13 02 73 55

# 11. Organisation du REP+

JOURNEES REP+ 2022-2023 RESEAU BARNIER et TRIOLET

Bloc 1 Formation sur <u>inscription</u>	
Jour 1	Jour 2
Module de formation « se former par et pour l'activité » (2 x 6h synchrone/ asynchrone) GS Barnier GS Bricarde EE Condorcet EE Plan d'Aou	
<u>Spécificités (asynchrone ou synchrone)</u> GS La Castellane: (Web Radio/ Web Tablette /CLEMI) (2 jours)	
EM Barnier : 3 PE formation PRODAS (GS) (4 journées) EM Boisseau : ATD (4 journées)	
<b>Cf. doc de présentation des formations.</b>	
GS Perrin : Formation Plus fort (2 journées)	
EM plan d'Aou : Formation Plus fort (2 journées)	

Bloc 2 : inter-degré	
Jour 1	Jour 2
Projet de réseau  (Synchrone/ Asynchrone)  <i>En cours de construction</i>	Projet de réseau  (Synchrone/ Asynchrone)  <i>En cours de construction</i>
Projet de réseau  (Synchrone/ Asynchrone)  <i>En cours de construction</i>	Projet de réseau  (Synchrone/ Asynchrone)  <i>En cours de construction</i>

Bloc 3	
Jour 1	Jour 2
Relation partenaires  (Asynchrone ou synchrone)*  EE Plan d'Aou et EE Perrin C3 : Horizon Multimédia(1 j synchrone) GS Castellane :Nutrition (GPE)	Relation parents  (Asynchrone)
Relation partenaires  (Asynchrone ou synchrone*)	Relation parents  (Asynchrone)

**Pour les journées partenaires :**  
 faire remonter aux coordo, pour chaque PE les choix hiérarchisés.\*  
 Cf. tableau envoyé au cours du mois de septembre avec les propositions de partenaires.

Obligation de s'inscrire sur une « formation-information » partenaire.

**Bloc 1**  
**Formation sur inscription**

Jour 1

Jour 2

Module de formation « se former par et pour l'activité »)

(2 x 6h synchrone/ asynchrone)

GS Barnier

GS Bricarde

EE Condorcet

EE Plan d'Aou

**Spécificités (asynchrone ou synchrone)**

GS La Castellane:

(Web Radio/ Web Tablette

/CLEMI)

(2 jours)

EM Barnier : 3 PE formation PRODAS (GS)  
(4 journées)

EM Boisseau : ATD (4 journées)

**Cf. doc de présentation des formations.**

GS Perrin : Formation Plus fort (2  
journées)

EM plan d'Aou : Formation Plus fort (2  
journées)

Bloc 3	
Jour 1	Jour 2
Relation partenaires  (Asynchrone ou synchrone)*  EE Plan d'Aou et EE Perrin C3 : Horizon Multimédia(1 j synchrone) GS Castellane :Nutrition (6PE)	Relation parents  (Asynchrone)
Relation partenaires  (Asynchrone ou synchrone*)	Relation parents  (Asynchrone)

Pour les journées partenaires :  
 faire remonter aux coordo,  
 pour chaque PE les choix  
 hiérarchisés.\*  
 Cf. tableau envoyé au cours du  
 mois de septembre avec les  
 propositions de partenaires.  
  
 Obligation de s'inscrire sur  
 une « formation-  
 information » partenaire.